

Programmes d'amélioration à l'habitat Rapport d'activités 2007-2008

Mesdames, Messieurs,

Le Service d'aménagement de la MRC d'Abitibi vous dépose, comme agent de livraison de programmes d'amélioration de l'habitat, le rapport d'activités 2007-2008. Le présent document constitue un compte rendu des activités et un survol des événements liés à la livraison des demandes d'aide reçues dans le cadre du programme d'aide à la rénovation "RénoVillage", du programme de réparation d'urgence "PRU", du programme d'adaptation de domicile "PAD", du programme Logements adaptés pour aînés autonomes "LAAA" et du programme d'amélioration des maisons d'hébergement-Rénovation "PAMH". Ce rapport couvre la période de programmation annuelle du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008.

Programme de rénovation « RénoVillage »

La ministre des Affaires municipales et des Régions, Madame Nathalie Normandeau, annonçait le 16 août 2007, une enveloppe de 45 millions pour la programmation 2007-2008 et 2008-2009 dans le cadre du programme RénoVillage. De ce montant, la Société d'habitation du Québec "SHQ" mettait à la disposition de la MRC de la Vallée-de-l'Or une enveloppe budgétaire de 165 000 \$.

Malgré l'absence de budget au printemps 2007, nous avons transmis au début d'avril les nouveaux formulaires d'inscription aux municipalités afin de débiter les dossiers. L'analyse des dossiers a débuté seulement à la fin du mois de mai, suite à la réception des demandes. Ainsi, les visites de la majorité des propriétés ont commencé au début du mois de septembre après l'annonce de l'enveloppe budgétaire.

L'inspectrice accréditée par la Société d'habitation du Québec pour la livraison des demandes d'aide "RénoVillage", est Madame Chantal Pépin. L'inspectrice accréditée travaille à titre de travailleuse autonome (montant forfaitaire par dossier complété et accepté), et elle agit aussi comme inspectrice dans le cadre des autres programmes, soit PAD, PRU, PAMH-Rénovation et LAAA.

Les tableaux ci-dessous et en annexe décrivent le nombre de demandes reçues, le cheminement des dossiers ainsi que les budgets alloués et les montants engagés pour la période de programmation 2007-2008.

Programme RénoVillage	Exercice financier	
	<i>2006-2007</i>	<i>2007-2008</i>
<i>MRC de la Vallée-de-l'Or</i>		
Nombre de demandes reçues	19	24
Nombre de dossiers annulés par le propriétaire ou non admissibles	5	9
Nombre de dossiers transférés dans le programme PRU	1	0
Nombre de dossiers acceptés	7	15
Nombre de dossiers en attente	6	0
Budget alloué en août	0 \$	165 000 \$
Budget complémentaire en octobre ou novembre	42 500 \$	0 \$
Budget additionnel alloué au 31 mars 2008	0 \$	0 \$
Budget engagé	42 482 \$	146 771 \$

Programmes d'amélioration à l'habitat Rapport d'activités 2007-2008

Toutes les demandes d'aide reçues en 2007 ont été traitées, mais nous n'avons pas réussi à engager la totalité de l'enveloppe budgétaire. Quelques propriétaires ont annulé leurs demandes au cours du dernier mois de la programmation 2007-2008 suite à la réception des soumissions. Nous n'avons pas non plus de dossiers en attente et le temps disponible pour amorcer une démarche auprès des municipalités afin d'identifier des candidats potentiels. Rappelons qu'en 2007, nous invitons les municipalités à nous transmettre l'ensemble des demandes potentielles, sans quota. Nous traitons les demandes selon la date d'inscription soit le premier arrivé, premier servi sur le territoire de la MRC.

Programme de réparation d'urgence « PRU »

Le programme de réparation d'urgence « PRU » s'adresse aux propriétaires-occupants à très faible revenu vivant en milieu rural. Leur résidence présente une ou des déficiences qui constituent une menace immédiate à la sécurité ou à la santé de leurs occupants; ces propriétaires n'ont pas les moyens d'entreprendre l'ensemble des rénovations exigées par l'état de leur maison, et ce, malgré leur admissibilité au programme *RénoVillage*.

Le ministre alloue un budget pour la province et n'accorde pas d'enveloppe budgétaire par territoire de MRC. C'est la Société d'habitation du Québec qui administre et autorise chacun des dossiers selon le budget disponible. La Société recommande à la MRC de ne produire aucune publicité particulière en raison de l'enveloppe budgétaire disponible. Le but de cette démarche est de s'assurer qu'il y a une disponibilité de budget pour toute la durée de la programmation et que l'urgence correspond vraiment à l'esprit du programme.

Nous décelons parmi l'ensemble des demandes reçues dans d'autres programmes, les dossiers répondant aux critères du programme et les présentons à la Société pour obtenir une préautorisation signée. Le tableau suivant illustre le nombre de demandes traitées et autorisées pour le territoire de la MRC durant la dernière programmation

Nom de la municipalité	Nombre de dossiers	Montant engagé
Total MRC de la Vallée-de-l'Or	0	0 \$

Programmes d'amélioration à l'habitat Rapport d'activités 2007-2008

Programme de logements adaptés pour aînés autonomes (LAAA)

Le programme « LAAA » permet à des personnes à faible revenu, âgées de 65 ans ou plus, qui ont de la difficulté à accomplir certaines activités de la vie quotidienne, d'apporter des adaptations mineures à leur maison ou à leur logement. Il permet ainsi d'être en mesure d'y vivre de façon autonome et sécuritaire le plus longtemps possible.

La ministre des Affaires municipales et des Régions, Mme Nathalie Normandeau a annoncé le 16 août 2007, l'enveloppe budgétaire pour la programmation 2007-2008 et 2008-2009 allouée au programme «LAAA». Le gouvernement du Québec libère un budget de 3.5 millions pour ce programme. De ce montant, 10 000 \$ est attribué aux municipalités de la MRC de la Vallée-de-l'Or.

Le tableau suivant illustre le nombre de demandes traitées et autorisées pour le territoire de la MRC durant la dernière programmation.

Nom de la municipalité	Nombre de dossiers 2007-2008	Montant engagé 2007-2008	Montant engagé 2006-2007
Total MRC de la Vallée-de-l'Or	0	0 \$	0 \$

Malgré plusieurs demandes d'information, il y a peu de citoyens admissibles ou intéressés à bénéficier à ce programme.

Programme d'adaptation de domicile « PAD »

Le Programme d'adaptation de domicile « PAD » vise à aider la personne handicapée à payer le coût des travaux nécessaires pour rendre accessible et adapter le logement qu'elle habite. Le programme est administré par la Société d'habitation du Québec depuis 1991. La Société gère l'enveloppe budgétaire et le traitement des demandes d'aide.

Le mandataire, en occurrence la MRC, participe seulement à la livraison du programme au niveau de l'inspection et à la confection de devis des travaux. Le tableau illustre, à titre d'information, le nombre de dossiers et le montant engagé dans le programme d'adaptation de domicile au cours de la dernière programmation.

Nom de la municipalité	Nombre de dossiers	Montant engagé
Ville de Val d'Or	5	74 850 \$
Total	5	74 850 \$

Programmes d'amélioration à l'habitat Rapport d'activités 2007-2008

Programme d'amélioration des maisons d'hébergement- Rénovation "PAMH"

Le programme visant la réalisation de travaux de rénovation ou la création de nouvelles unités résidentielles dans le cadre du programme initié par le gouvernement du Canada destiné à des femmes ou des jeunes victimes de violence familiale.

Le programme est administré par la Société d'habitation du Québec et gère l'enveloppe budgétaire. La réception et le traitement des demandes d'aide sont donc sous la responsabilité de la SHQ.

La MRC, à titre de mandataire, participe seulement à la livraison du programme au niveau de l'inspection et à la confection de devis des travaux. Le tableau illustre, à titre d'information, le nombre de dossiers et le montant engagé dans le programme d'amélioration des maisons d'hébergement- Rénovation au cours de la dernière programmation.

Nom de la municipalité	Nombre de dossiers	Montant engagé
Ville de Val d'Or	1	218 597 \$

**Programme RénoVillage
Rapport d'activités 2007-2008**

Annexe 1

MRC de la Vallée-de-l'Or						
Nom de la municipalité ou du secteur	Nombre de dossiers reçus	Nombre de dossiers transférés à PRU	Nombre de dossiers en attente	Nombre de dossiers annulés	Nombre de dossiers acceptés	Montant engagé
Belcourt	1	0	0	0	1	10 000 \$
Malartic	9	0	0	2	7	66 771 \$
Rivière-Héva	7	0	0	3	4	40 000 \$
Senneterre-Paroisse	1	0	0	1	0	0 \$
TNO Lac Fouillac (Fournière)	0	0	0	0	0	0 \$
Ville de Senneterre	3	0	0	0	3	30 000 \$
Ville de Val d'Or						
Secteur Urbain	0	0	0	0	0	0
Secteur Dubuisson	1	0	0	1	0	0
Secteur Louvicourt	0	0	0	0	0	0
Secteur Sullivan	0	0	0	0	0	0
Secteur Val-Senneville	1	0	0	1	0	0
Secteur Vassan	1	0	0	1	0	0
Total	24	0	0	9	15	146 771 \$